

COMPTE - RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU Lundi 17 DECEMBRE 2018

Le Conseil Municipal s'est réuni à la salle communale de Cravanche sous la présidence de Mme Evelyne CALOPRISCO-CHAGNOT, Maire.

La convocation a été faite le mercredi 12 décembre 2018.

Le compte rendu a été affiché le vendredi 21 décembre 2018

PRESENTS: EVELYNE CALOPRISCO-CHAGNOT, VINCENZO CACCAMO, CLAUDINE MAGNI, YVES DEVAL, SYLVAIN GIRAUD, CHRISTIAN KWASNIK, CHRISTINE RUSSO, MARTINE BONVALLOT, ANNE-CLAUDE TRUONG, DANIEL GROSSI, NADINE ROUVIER, MONIQUE DA COSTA, CATHERINE ZAUGG, JEREMIE MARTIN, ISABELLE FRACHEBOIS, SEBASTIEN DANIEL, SYLVAIN RONZANI

ABSENTS : JULIEN COULON (PROCURATION A EVELYNE CALOPRISCO-CHAGNOT), MARC GENDRIN (PROCURATION A SYLVAIN GIRAUD)

A ETE NOMME SECRETAIRE : YVES DEVAL

ORDRE DU JOUR

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Compte-rendu de la séance du 26 novembre 2018
3. Motion de soutien aux Eurockéennes
4. Information sur les compteurs dits communicants en présence de M. Francis CANTO (ENEDIS) et de M François VETTER (Correspondant départemental PRIARTEM)
5. Divers

Le quorum étant atteint, Madame le Maire ouvre la séance

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Monsieur Yves DEVAL est désigné en qualité de secrétaire de séance et chargé à ce titre de la rédaction du Procès-verbal des délibérations du Conseil municipal.

2. Compte-rendu de la séance du 25 septembre 2018

Le Maire donne lecture du compte-rendu de la séance du Conseil municipal du 25 septembre 2018.

Monsieur Yves Deval adjoint au Maire regrette que la présentation de son diaporama sur la réalisation des travaux n'ait fait l'objet d'aucune mention dans le compte-rendu.

Madame le Maire lui signifie que cette intervention était faite hors conseil, qu'elle n'était pas à l'ordre du jour et qu'en conséquence elle n'avait pas lieu de figurer dans le compte-rendu.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le compte-rendu de la séance du 25 septembre 2018

3. Motion de soutien aux Eurockéennes

Le festival des Eurockéennes de Belfort, s'est imposé, depuis 30 ans, sur le site nature et exceptionnel du Malsaucy comme l'évènement culturel phare de notre département ainsi qu'une marque reconnue dans le paysage des plus grands rassemblements musicaux européens.

L'association à caractère non lucratif, Territoire de Musiques, est au cœur de la stratégie de développement culturel, social et économique de notre département.

Pour l'association Territoire de Musiques, organisatrice de cet évènement annuel, garantir la sécurité des festivaliers est fondamental à la réussite du festival avec le concours de l'Etat, à travers des moyens humains importants en termes de forces de police et de gendarmerie.

Les dispositions envisagées par l'Etat en matière de sécurité des grands évènements, feraient porter sur les organisateurs le coût de ces interventions et elles sont susceptibles de compromettre la viabilité financière et la pérennité du festival des Eurockéennes.

Le Conseil Municipal se déclare inquiet sur le montant des sommes liées à la sécurité qui serait mis par l'Etat à la charge de l'association.

Il faut rappeler que la sécurité des biens et des personnes est une des missions régaliennes de l'Etat et qu'à ce titre l'Etat qui collecte les impôts se doit de garantir la sécurité de tous.

Le conseil municipal affirme son attachement à cet évènement majeur pour le Territoire et apporte tout son soutien aux organisateurs qui contribuent au rayonnement du département par la culture.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la motion

4. Information sur les compteurs dits communicants en présence de M. Francis CANTO (ENEDIS) et de M François VETTER (Correspondant départemental PRIARTEM)

Lors du Conseil municipal du 26 novembre 2018, la commune de Cravanche a adopté une motion concernant les compteurs dits communicants.

Pour répondre à la demande d'un certain nombre d'habitants de la commune, MM. Francis CANTO et Franck PRIEUR, interlocuteurs des Collectivités pour Enedis et M. François VETTER, correspondant départemental de l'association PRIARTEM-ondes-santé-environnement (**P**our **R**assembler, **I**nformer, **A**gir sur les **R**isques liés

aux Technologies Electro-Magnétiques) ont été conviés pour présenter les modalités de déploiement du compteur linky sur la commune de Cravanche et répondre aux questions relatives au droit des usagers, à la santé, à la protection des données personnelles et à la tarification du service. Chaque intervenant a disposé d'une vingtaine de minutes pour exposer ses arguments. Les conseillers municipaux ont pu pendant la même durée interroger les intervenants sur les questions évoquées plus haut.

A la demande de Mme le Maire, M. Sylvain RONZANI, conseiller municipal a fait le point sur l'état du droit actuel indiquant notamment au vu de la jurisprudence des tribunaux administratifs que les communes qui s'opposeraient par des arrêtés ou des délibérations interdisant le déploiement des compteurs communicants verraient probablement leurs décisions annulées.

Il rappelle que les personnes sont en droit de refuser l'installation des compteurs dès lors que ceux-ci sont à l'intérieur de leur domicile

L'ordre du jour étant épuisé, madame le Maire clôt la séance à 19H30

Elle ouvre ensuite le débat à la salle pour permettre au public de poser leurs questions aux intervenants.